

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

## NOUVELLE TARIFICATION POUR LES SERVICES DE GARDE

**La Prairie, le 29 septembre 2014** – En juillet 2014, le gouvernement a adopté son budget 2014-2015, lequel prévoit des compressions dans les subventions consenties pour le fonctionnement des services de garde des écoles primaires. Ces compressions auront pour effet direct d'augmenter la contribution parentale. Par conséquent, les parents des élèves qui fréquentent sur une base quotidienne les services de garde des écoles primaires du Québec verront leur facture augmenter de 7 \$ à 7,30 \$.

Par ailleurs, bien que la facture des parents sera plus élevée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries n'obtiendra pas de financement additionnel. Au contraire, elle devra composer avec une diminution de financement de la part du gouvernement tel qu'il l'a annoncé pour toutes les commissions scolaires au printemps 2014.

– 30 –

Source : Mylène Godin  
Régisseur, Secteur des communications  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 3978 | [godin.mylene@csdgs.qc.ca](mailto:godin.mylene@csdgs.qc.ca)  
[www.facebook.com/csdgs.qc.ca](http://www.facebook.com/csdgs.qc.ca)